



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Salles de cinema

Question écrite n° 4778

Texte de la question

M Roland Carraz demande à M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire si le Gouvernement compte engager une consultation avec les propriétaires de salles de cinéma afin de dégager les axes qui pourront conduire à une relance de la fréquentation des salles. Un mouvement extrêmement positif est actuellement en plein développement. Il s'agit de la destruction des mini-salles et de la reapparition des très grandes salles qui, tant au niveau du confort d'installation que de la qualité de la diffusion, sont nettement plus appréciables. En même temps, un double phénomène apparaît. La modulation tarifaire (en particulier en direction des jeunes) est remise en cause au bénéfice de formules de « fidélisation » qui ne sont pas obligatoirement plus intéressantes. De plus, les programmes publicitaires ont tendance à s'allonger. Dans ces conditions, l'accueil étant également de moins en moins satisfaisant, la fréquentation des salles ne peut qu'en patir. Il est nécessaire, dans le cadre d'une politique ambitieuse pour le cinéma, et en particulier le cinéma français, de prendre en compte toutes les données, celle-ci en particulier.

Texte de la réponse

Reponse. - La diminution sensible de la fréquentation, qui affecte gravement, sinon toutes les salles de cinéma, du moins une importante partie du secteur de l'exploitation, est le signe manifeste de la crise du cinéma. Cette baisse de la fréquentation a des causes multiples. C'est la raison pour laquelle des mesures diversifiées sont mises en œuvre pour procurer aux exploitants de salles, et notamment à ceux qui gèrent des entreprises indépendantes dans les villes petites et moyennes et qui sont les plus atteintes par les difficultés actuelles, les moyens de surmonter celles-ci et de reconquerir l'audience des spectateurs. Pour de nombreuses entreprises, les causes de la détérioration de leur situation sont dues notamment au poids excessif de leurs charges fixes ainsi qu'à celui du remboursement d'emprunts contractés pour des investissements réalisés dans une conjoncture plus favorable. Il convient de restaurer leur rentabilité en apportant des correctifs à leur situation par une aide de l'Etat temporaire et selective. Des mesures seront prises en ce sens en vue de retrouver les équilibres de gestion de ces entreprises. D'autres salles, situées dans les localités les plus modestes et dans les zones rurales, se trouvent confrontées à des situations plus sévères encore. On ne saurait pour autant négliger le fait que la salle de cinéma est un équipement dont l'existence contribue au maintien d'une vie sociale active sans laquelle l'implantation, le développement d'activités économiques serait illusoire. Les collectivités locales ont une parfaite conscience de cette nécessité et entendent mener en ce domaine une politique volontariste. L'Etat interviendra à leur côté pour développer une telle politique, qui pourra prendre la forme de reprise des salles par les collectivités locales ainsi que des mesures d'accompagnement négociées dans le cadre de conventions mettant en place un plan d'intervention. Bien entendu le soutien aux salles de cinéma situées dans des villes moyennes ou petites ne saurait se réduire à des aides favorisant leur modernisation, leur restructuration ou leur reprise. L'accès rapide aux copies de films importants est devenu aujourd'hui nécessaire afin de susciter l'événement, d'attirer le public et d'assurer une desserte harmonieuse du territoire. La politique d'aide à l'attribution de copies déjà mise en place au cours des dernières années sera poursuivie et développée. S'agissant des divers problèmes concernant les modalités générales de la promotion du spectacle cinématographique, le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire a mis en place divers groupes de réflexion chargés notamment de présenter des propositions relatives à l'amélioration

des conditions d'édition des films, à la modernisation des pratiques tarifaires, à la clarification des relations entre les films cinématographiques et les autres médias et à la valorisation de la sortie en salles par rapport aux autres modes de consommation de l'image animée.

Données clés

Auteur : [M. Carraz Roland](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4778

Rubrique : Cinema

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3064